



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 23/01/24 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Jean-Marc STERNE

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 25920843 CAMILLIENNE / ES SEIZIEME D1 du 25/02/24

Demande de modification sur portail bleu Accord des 2 clubs pour jouer le 03/02/24.

La commission donne son accord.

Match N° 27653936 PARIS XVII POUCHET / ENFANTS GO coupe 75 du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 18/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

Match N° 27653937 SALESIENNE DE PARIS / PARIS 13 ATLETICO 2 coupe 75 du 28/01/24.

Suite aux matches de championnats de ligue remis au 28/01/24.

La commission fixe la rencontre au 18/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

CDM**Match N° 27298321 RACING CFF / CASA GALICIA D1 du 21/01/24**

Courriel de RACING CFF du 19/01/24 nous informant de la fermeture du stade Manoir par la municipalité au motif des conditions climatiques

La commission fixe la rencontre au 18/02/24.

SENIORS FEMININES**Match N° 26849417 SOLITAIRES / PUC 3 D1 du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif : terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 24/02/24.

Match N° 26849414 SALESIENNE / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif : terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 18/02/24.

Match N° 26849413 PARIS ARC EN CIEL / AC PARIS 15.2 D1 du 20/01/24

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, match non joué au motif : terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 24/02/24.

ANCIENS**Match 27743009 OP XV / PUC coupe 75 du 28/01/24**

Courriel de la LPIFF du 22/01/24 nous informant que l'OP XV a un match de championnat R2 remis le 28/01/24.

La commission fixe la rencontre au 25/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

Match N° 27743008 ES SEIZIEME / AS HAJDUK coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 25/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

Match N° 25926198 PUC / COURONNES OFC criterium +45 ans du 24/03/24

Courriel de COURONNES du 19/01/24 demandant l'application de l'article 23.8 des RSG en inversant la rencontre puisque le PUC était forfait au match aller.

La commission donne son accord et inverse la rencontre.

JEUNES**U14****Match N° 25928895 PUC 2 / PARIS 13 ATLETICO 2 D1 du 20/01/24**

Courriel du PUC du 19/01/24 signalant que le terrain Charlety 2 est fermé à cause des conditions climatiques et demandant le report du match. (Voir l'arrêté du gestionnaire du stade)

Match N° 25928891 ESP PARIS 19 / PARIS CA D1 du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25928892 COURONNES OFC / SALESIENNE DE PARIS D1 du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25928893 AF PARIS 18 / ES SEIZIEME D1 du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25929243 PUC 3 / CHAMPIONNET D2.A du 20/01/24

Courriel du PUC du 19/01/24 signalant que le terrain Dalmasso est fermé à cause des conditions climatiques et demandant le report du match. (Voir l'arrêté du gestionnaire du stade)

Match N° 25929241 ES PARISIENNE / ES SEIZIEME 2 D2.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25929462 COURONNES OFC 2 / SALESIENNE 2 D2.B du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25929463 ENFANTS PASSY / SOLITAIRES 2 D2.B du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25930064 ES SEIZIEME 3 / ENFANTS GO D3.B du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 26727683 PARIS XIII ES / AF PARIS 18.2 D3.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25930065 PARIS ALESIA 3 / RC PARIS 18 D3.B du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25930415 AS BON CONSEIL 2 / PARIS 13 ATLETICO 5 D4.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25930418 SALESIENNE 4 / UA CHANTIER 2 D4.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25930419 POUCHET 2 / PUC 4 U14 D4.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25930508 UNITED FCP 17 / US PARIS XI 2 D4.B du 20/01/24

Lecture de la FM et rapport de UFCP 17 match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25930596 AC PARIS 15.3 / UA CHANTIER D4.C du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

La commission fixe ces rencontres au 10/02/24.

Match N° 25929239 ESP PARIS 19.2 / NICOLAITE CHAILLOT D2.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25929240 AC PARIS 15.2 / PITRAY OLIER D2.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 25929845 SALESIENNE DE PARIS 3 / AS PARIS D3.A du 20/01/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

La commission fixe ces rencontres au 24/02/24.

Match N° 25930067 PARIS FC 2 / US PARIS XI D3.B du 20/01/24

Lecture de la FM et du rapport de US PARIS XI match non joué au motif terrain impraticable et absence de l'équipe du club PARIS FC.

La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 du Paris FC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match N° 25930506 CENTRE DE PARIS AS / ESP PARIS 19.4 D4.B du 20/01/24

Lecture de la FM et rapport de l'ESP PARIS 19 et de l'AS CENTRE DE PARIS match non joué au motif : terrain Paul Faber fermé et absence des joueurs de l'équipe de CENTRE DE PARIS AS.

La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Centre de Paris AS et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière)

Match N° 25930595 AS BON CONSEIL 3 / ES PARISIENNE 2 D4.C du 20/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de l'ES Parisienne.

La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe 2 de l'ES Parisienne et lui inflige une mande de 40 € (cf annexe financière). Suite à ce troisième forfait, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match N° 27792336 PARIS 15 AC 2 / ESP. PARIS 19 2 du 10/02/24.

Au vu de la programmation des matches de championnat de l'équipe 2 de l'Esp. Paris 19.

La commission fixe la rencontre au 30/03/24.

U 16

Match N° 27690981 CHAMPIONNET / AF PARIS 18 coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FM, rapports de AF PARIS 18 et de CHAMPIONNET match non joué : Terrain fermé et absence de l'équipe de CHAMPIONNET.

La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Championnet et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière). L'équipe de l'AF Paris 18 est qualifiée pour le prochain tour. Les frais de déplacement de l'arbitre officiel désigné sur ce match est à la charge du club de Championnet dont le compte club sera débité de 48.50 €.

Match N° 27690980 ENFANTS GO / JAM coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FMI et rapport de la JAM match non joué au motif : Terrain impraticable.

Match N° 27690982 PARIS XVII POUCHET / ENFANTS PASSY coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FM match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 27690983 PUC / ES SEIZIEME coupe 75 du 28/01/24

Courriel du PUC du 22/01/24 demandant le report de la rencontre au motif match de championnat R2 prévu la même date.

Match N° 27690973 PUC 3 / PUC 2 coupe 75 amitié du 21/01/24

Courriel du PUC du 19/01/24 signalant que le terrain Dalmasso est fermé à cause des conditions climatiques et demandant le report du match. (Voir l'arrêté du gestionnaire du stade).

Match N° 27690975 AC PARIS 15.3 / ES SEIZIEME2 coupe 75 amitié du 21/01/24

Lecture de la FM match non joué au motif : Terrain impraticable.

Match N° 27690976 COURONNES 2 / PARIS ALESIA 2 coupe 75 amitié U16 du 21/01/24

Lecture de la FM match non joué au motif : Terrain impraticable.

La commission fixe ces rencontres au 25/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

Match N° 25926726 PARIS EST SOLITAIRES / POUCHET D3.C du 14/01/24

Lecture de la FMI rapport de l'arbitre et rapport de POUCHET, match non joué au motif : terrain indisponible pour jouer cette rencontre. *La commission demande un rapport à Paris Est Solitaires et de fournir l'AOT pour le déroulement de ce match. Décision sera prise lors de la prochaine réunion.*

La demande de la commission est restée infructueuse. La commission donne match perdu par erreur administrative à l'équipe de Paris Est Solitaires conformément à l'article 40.2 du RSG75.

U 18

Match N° 27743039 NICOLAITE CHAILLOT / ESP PARIS 19 coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

Match N° 27743036 SALESIENNE DE PARIS / PARIS ALESIA coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

La commission fixe les rencontres à la date butoir du 25/02/24.

Match N° 27743041 RACING CLUB 18 / PARIS SC coupe U18 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable

Lecture du rapport de l'arbitre officiel :

- Présence de tous les joueurs de PARIS SC.
- Présence seulement de l'éducateur de RC PARIS 18 qui a réglé le déplacement des deux arbitres présents.

La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Racing Club 18. L'équipe de Paris Sport Culture est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° AF PARIS 18 / PITRAY OLIER PARIS D1 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 18/02/24.

Match N° 25927170 AC PARIS 15.3 / PARIS SC 2 D3.B du 17/12/23

Dossier Transmis par la Commission des Statuts et Règlements du 17/01/24. La Commission a donné match à rejouer avec un arbitre officiel à la charge du club de l'AC PARIS 15 et transmet le dossier à la COC.

*La commission fixe la rencontre au 25/02/24 **et transmet à la CDA.***

Match N° 25927147 PARIS SC 2 / PITRAY OLIER DE PARIS 3 D3.B du 20/01/24

Lecture de la FM match non joué au motif : Terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 18/02/24.

Match N° AF PARIS 18 2 / ESP. PARIS 19 2 D3.B du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 25/02/24.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} APPEL

25930068 VIKING PARIS / TROPS U14D3.B du 20/01/24

27298322 COURBEVOIE / SURESNES CDM D1 du 21/01/24

DEMANDE DE DEROGATION

Dérogations en cours jusqu'au 31/01/2024 concernant l'éclairage et terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation est purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- **Stade Georges Carpentier** (PV du 29/08/23 & 24/10/23)
- **Stade des Poissonniers N° 1** (PV du 21/09/23 & 24/10/23)

- **Stade des Poissonniers N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Bertrand Dauvin** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Déjerine** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Jules NOËL** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Louis Lumière** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Wimille** (PV du 28/11/23)
- **Stade de la Plaine** (PV du 02/01/24)

Courriel de POUCHET du 19/01/24 demandant la prolongation de la dérogation pour l'éclairage du stade Max Rousié.

La commission note que les ampoules défectueuses ont été changées et transmet à la commission des terrains de la LPIFF pour contrôle et classement. En conséquence, la commission proroge la dérogation jusqu'au 27/02/2024.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)

PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

TROPS (PV du 10/10/23)

CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 24/10/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23 **date butoir 18/02/24**

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage le 30/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

Coupe Anciens

1/4 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 09/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE CDM

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

2^{ème} tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 24/02/24**

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24

Coupe 75 U20

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

COUPE 75 U18

1/8 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 - tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U16 Amitié

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

COUPE 75 U14

1/4 de finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 finale le 30/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24